



Labège, le 7 mars 2020

A l'attention de :
Mesdames et messieurs les président.e.s de clubs de Vol Libre
Mesdames et messieurs les directeur.e.s d'écoles de Vol Libre

Objet : Assemblée Générale Ordinaire 2020

Mesdames et messieurs,

Notre AG annuelle est fixée au samedi 21 mars 2020. Cependant, comme vous, nous suivons avec attention l'actualité liée au Covid 19 et son évolution, relayée par le médecin de la FFVL et portant effet sur les compétitions et la tenue des rassemblements.

Après avoir pris en compte tous les éléments en sa possession, l'avis de la FFVL, l'étude des diverses solutions statutaires possibles, le Comité directeur de la LOVL **a pris la décision exceptionnelle pour ce cas de force majeure de procéder à une AG à distance** par vote électronique sur tous les sujets de l'ordre du jour le nécessitant.

Ce vote aura lieu le jour prévu de l'AG le 21 mars 2020. Des informations précises vont vous être fournies pour son bon déroulement, selon une forme analogue à celle que met également en place la FFVL pour son AG annuelle.

Les documents soumis à votre approbation par le vote à distance sont les suivants :

- Compte-Rendu de l'Assemblée Générale 2018 - vote
- Rapport moral et d'activité - vote
- Rapport financier - vote
- Proposition d'élection de 3 nouveaux membres au Comité Directeur - vote

Tous ces documents vous seront envoyés prochainement.

Nous prévoyons évidemment un rassemblement ultérieur des clubs et écoles de la ligue Occitanie de Vol Libre selon des modalités qui seront définies par le Comité directeur et selon l'évolution de l'actualité.

Nous vous prions d'agréer, mesdames et messieurs, l'expression de nos sincères salutations.

Le Secrétaire général,

Jean-Luc LOMON

Le Président,

Eric IRVOAS

LIGUE OCCITANIE DE VOL LIBRE

Maison des Sports – 190 rue Isatis – 31 670 LABEGE

Tél : 05.62.24.19.00 - Courriel : secretariat@lovl.fr

Site : <http://www.lovl.fr/>